

1789



1989

Informations



MARENLA-INFORMATIONS devient le Bulletin municipal officiel.
Il sera réalisé avec le matériel communal (machine à écrire et photocopieur).
Distribué à tous, il vous informera régulièrement dans la mesure du possible.
Le maire.

4 Avril 1989.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

=====

Conseil au complet.
Séance ouverte à 20h.

Nombre d'auditeurs: 8.

=====

A l'ouverture de la première séance ordinaire du nouveau Conseil municipal élu pour 6 ans, M. Secrétin, Maire, adresse la bienvenue aux Conseillers et aux auditeurs. Après avoir défini les principes de sa conduite des affaires communales ("ni dictature, ni laisser-aller", "dialogue et concertation"), avoir rappelé le rôle des adjoints et des conseillers, avoir affirmé que l'équipe municipale comprend 11 membres solidaires (et non 8+3), il fait part au Conseil de l'annonce d'une visite du village par M. le Sous-Préfet (date indéterminée).
On passe ensuite à l'ordre du jour:

Formation des Commissions: Il est rappelé que les Commissions doivent étudier les problèmes de leur compétence avant de présenter leurs conclusions au Conseil

qui prend les décisions. Les noms des responsables sont soulignés.

Bâtiments: Fourdinier R.-Garbe F.-Layunta A.-Maillard A.

Chemins: Layunta A.-Legrand J.-C.-Maillard A.-Pocholle P.

Administrative-Bureau d'Aide Sociale: Davesne G.-Douchet Y.-Pocholle P.-Rouzé J

Fêtes: Handouche J.-Legrand J.-C.-Maillard A.-Rouzé J.

Marais: Douchet Y.-Garbe F.-Handouche J.-Pocholle P.

Scolaire: Davesne G.-Douchet Y.-Handouche J.-Rouzé J.

Eaux: Fourdinier R.-Garbe F.-Handouche J.-Layunta A.

Cimetière: Davesne G.-Garbe F.-Layunta A.

Budget: Davesne G.-Douchet Y.-Fourdinier R.-Legrand J.-C.-Rouzé J.

Permis de construire: Fourdinier R.-Garbe F.-Maillard A.

Agriculture: Douchet Y.-Fourdinier R.-Layunta A.-Legrand J.-C.-Pocholle P.

Le Maire fait partie de toutes les Commissions.

Délégués:

Centre de Secours de Montreuil: Secrétin E.-Legrand J.-C.

SIVOM du Val de Canche: Secrétin E.-Legrand J.-C.-Garbe F.

Pour la Commission de l'Agriculture, lorsqu'un problème particulier se présentera, d'autres personnes extérieures au Conseil pourront être invitées (pour consultation). Ces personnes se feront connaître dès maintenant au responsable, M. Pocholle Pascal.

Comité des Fêtes: (créé le 28 Février 1984):

Il faut préciser que ce Comité est totalement indépendant du Conseil municipal et qu'il est une Société régie par la Loi de 1901. Il a son Bureau élu son Budget et peut prendre toutes initiatives conformes à ses Statuts.

Les personnes qui désireraient faire partie de ce Comité sont invitées à se faire connaître à Mme Rouzé ou aux autres Conseillers.

Travaux en 1989: Un tour d'horizon est effectué concernant les travaux les plus urgents à réaliser:

- Borduration à l'entrée du village.

- Cimetière (comblement des trous-suppression du dépôt existant-achat d'une deuxième poubelle-allées...)

- Remise en état des abris de Bus.

- Réfection de la route face M.M. Ducrocq et Layunta (creux important et flaques constituant un danger pour la circulation).

- Révision des gouttières du bâtiment Ecole.

- Peinture de la porte du garage de M. Brongniart et réparation de la porte du débarras contigu.

- Réalisation d'une pièce annexe à la Mairie (sans construction supplémentaire, en utilisant un local inutilisé de l'ancien logement).

- Goudronnage route du Bas.

- Etude du problème posé par le fossé de la Rivièrelette près du pont.

- Achat de matériel et outils pour le cantonnier.

DIVERS.

Candidature d'un T.U.C.: M. Thierry Delahaye (domicilié à Brimeux) serait désireux d'occuper ce poste. Aucun candidat de Marenla ne s'étant présenté, le Conseil accepte cette candidature. Il décide en outre d'ajouter une part communale de 200 F par mois à son salaire (Etat: 1250F - Région: 100F - Département: 100F - Commune: 200F - Total: 1650F.)

Cantonnier: Le Maire fait le point sur les conditions de travail du cantonnier et le contrôle de son temps d'emploi (8h $\frac{1}{2}$ par mois). Le pointage de ses heures est fourni par lui en fin de mois, avec la liste des travaux effectués. Carte blanche est donnée au Maire pour l'achat du matériel qui lui est nécessaire (le cantonnier étant en réalité un "homme à tout faire").

Dépôt d'ordures: On signale qu'il est de nouveau encombré à cause de l'indiscipline des usagers qui ne déversent pas dans le "trou". Le nécessaire sera fait.

Mairie: Le remplacement de la machine à écrire de la Mairie (hors d'usage) est décidé. Une petite horloge murale sera posée dans le local.

Elections: Une urne transparente étant obligatoire fin 1990, et des Elections européennes devant avoir lieu en juin 1989, le Conseil décide d'acheter immédiatement une urne réglementaire (subvention accordée par l'Etat: 1 200 F).

Coopérative scolaire: Pour achat de tissus (confection de costumes pour le Bicentenaire) et les frais de préparation d'une fête scolaire intercommunale (Brimeux Lépinoy-Marenla) qui aura lieu en Juin 1989, une subvention exceptionnelle de 500F sera attribuée à la Coopérative scolaire de Marenla.

Ordures ménagères: La révision du "Rôle pour le recouvrement de la redevance de ramassage des ordures ménagères" sera effectuée par une Commission restreinte.

Séance close à 23h30.

11 Avril 1989.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Conseil au complet.

=====

Nombre d'auditeurs: 7.

Séance ouverte à 20h30.

=====

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire rend compte des diverses démarches qu'il a effectuées au cours de la semaine écoulée (scierie d'Aix pour l'enlèvement des arbres entreposés Place de l'Abreuvoir, rendez-vous avec les Services de la Direction départementale de l'Équipement, mise à jour de la Commission des Impôts, relevé de renseignements exacts concernant les dossiers de deux Sociétés de Marenla, achat de matériel pour le cantonnier). Il énumère les travaux exécutés par ce dernier. Il signale que M. Legrand J.-C. a commencé l'enlèvement de quelques tas de déblais dans le village.

On procède ensuite à l'examen de problèmes divers:

Sociétés: Discussion au sujet du rôle exact du Comité des Fêtes qui ne doit pas être une annexe de la Commission des Fêtes municipale.

Fanfare "La Fraternelle" de Marenla: Discussion à propos du nouveau Comité qui a été constitué le 24 Août 1988 (Président d'honneur: M. Therry G. - Président actif: M. Tréboutte D. - Vice-Président: M. Lecomte H. - Secrétaire-Trésorie M. Bouchart H. - Membres: M. M. Bochent R. - Hertault C. - Santune E. - Houbron P.), comité qui n'a pas été porté à la connaissance de la population, et dont il n'a jamais été question au cours des réunions du Conseil qui ont suivi cette date.

Pour laisser à cette situation le temps de s'éclaircir, une Société de Musique ne sera invitée qu'à partir du 14 Juillet 1989.

Borduration route départementale côté Beaurainville:

Pour connaître le montant du devis en vue de la constitution d'un dossier de demande d'emprunt, le Maire s'est mis en rapport avec la D.D.E. (Direction Départementale de l'Équipement) de Montreuil. On lui a fait savoir que la subvention demandée par la Municipalité précédente au Conseil Général n'était pas accordée pour cette année et que si les travaux étaient effectués en 1989, ce serait entièrement aux frais de la Commune. Il n'est donc pas question de perdre les 50% de subvention possible et il faudra attendre l'attribution de cette subvention.

Il faut bien comprendre que lorsqu'une subvention est demandée, elle n'est pas automatiquement accordée immédiatement. L'ingénieur D.D.E. a signalé que la Commune de Roussent, par exemple, attend depuis 4 ans une subvention pour le même genre de travaux.

Cailloux Place de l'Abreuvoir: Une mise au point est faite pour savoir quelle est la part concernant les chemins communaux, et celle concernant les chemins du Fonds de Remembrement.

Goudronnage rue du Bas: (envisagé par le Conseil précédent le 5 Février 1988):
La Commission des Chemins verra sur place ce qui est nécessaire.

Pièce annexe à la Mairie: La Commission des Bâtiments visitera les lieux (ancien logement) et décidera des travaux à effectuer (cette visite a été faite le Mercredi 12 Avril). Le travail d'aménagement pourra être entrepris par le cantonnier et le T.U.C. Le prix de revient sera considérablement moins élevé que s'il avait fallu construire une pièce supplémentaire.

Cimetière: Le dépôt de bouquets (côté portillon) sera supprimé et le trou comblé. Une deuxième poubelle sera placée de ce côté. Au fur et à mesure, le débarras de tout ce qui encombre le cimetière sera effectué (ferrailles, gravats...) pour en rendre l'aspect plus convenable.

T.U.C.: Son emploi débutera le 15 Avril.

Caniveau Maison Vasseur: Un aménagement sera demandé à la D.D.E.

Ordures ménagères: Elles n'ont pas été ramassées le Mercredi 12 Avril à cause d'une panne importante du camion (dans ce cas le ramassage est reporté à la semaine suivante). Cela se produit rarement, il faut bien en convenir. Mais il sera demandé au SIVOM si une solution de remplacement serait possible.

Commission des Impôts: Il est rappelé que pour la composition de cette Commission, l'Administration nous demande une liste de 12 titulaires (dont 2 extérieurs à Marenla) et 12 suppléants (dont 2 extérieurs). L'Administration choisit ensuite 6 noms parmi cette liste pour la révision annuelle du Rôle des Impôts. La liste des membres a donc été révisée et complétée:

Titulaires: Davesne G.-Douchet J.-Garbe F.-Fourdinier R.-Bouchart H.-Framery E.
Maillard A.-Houbron C.-Garbe A.-Tréboutte D.

Extérieurs: Sailly B.-Therry J.

Suppléants: Deyris B.-Hertault C.-Handouche J.-Lecomte H.-Thuilliers A.-
Grémont C.-Ducrocq R.-Lambert J.C.-Harteel A.-Guilbert L. --
Extérieurs: Ducrocq C.-Santune B.

Commission "Bureau d'Aide sociale": Elle se réunira le Vendredi 14 Avril à la Mairie pour l'examen de son budget et du dossier.

Signalé par les Conseillers:

- Marais: revoir les attaches plastique des arbres replantés.
- Elagage du tilleul entrée rue de l'Eglise.
- Nettoyage du petit chemin derrière maisons Ducrocq, Thuilliers, ...
- Pose dernière fenêtre de l'Eglise (voir M. Grémont).

BUDGET PRIMITIF 1989.

=====

Le budget a été préparé par la Commission et le Secrétaire de Mairie le 7 Avril. Après examen article par article et quelques petites retouches, il a été adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Quelques observations:

- La Commune s'équipe d'un matériel d'entretien performant (tondeuse et débroussailleuse). De nos jours, une pelle, une pioche, un balai et une faux ne suffisent plus.
- Pour les recettes des 4 taxes, le Conseil a fixé les mêmes taux que l'an dernier. Il y aura peut-être une minime augmentation de la part communale, (quelques francs), mais elle proviendra de la légère augmentation (imposée) des bases de taxation.
- L'indemnité du Maire n'a pas été modifiée (11 000F par an). Deux adjoints sont indemnisés, comme en 1983 (5 500F et 2 750F).
Total des indemnités: 19 250F (à ajouter: la cotisation retraite).

L'indemnité du deuxième adjoint, contestée par un Conseiller, sera sans aucun ^{doute} justifiée par le travail de l'intéressé.

Le Maire fait remarquer que l'indemnité maximum qui peut être attribuée à un Maire (Communes de moins de 501 habitants) est de 17 000F. Dans les Communes de même importance des environs, ce maximum est demandé et accordé. Dans ce cas, le total des indemnités du Maire et d'un seul adjoint serait de 17 000F + 8 500F = 25 500F. En demandant 19 250F pour le Maire et deux adjoints il n'y a pas exagération.

La séance est levée à 23h30.

Avis aux agriculteurs: Prime spéciale aux bovins mâles.

=====

La circulaire de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, concernant les conditions générales d'octroi de la prime peut être consultée en Mairie. Les nouveaux imprimés sont également disponibles.

Concours de cartes.

=====

Le Concours de cartes annuel au profit de la Coopérative scolaire aura lieu le Samedi 22 Avril, à partir de 17h, dans la salle polyvalente.



Budget primitif 1989.

no	Intitulé	Mis en 88	Dépensé en 88	Mettre en 89
04	Combustibles	6000	3488,97	5000
05	Prod. Entret.	1200	1036	1000
06	Fourn. Voie	6000	-	3000
07	Fourn. Scol	5000	6031,47	5000
08	Fourn. Bur.	1500	1601,02	1000
	TOTAL			15000
10	Personnel	65000	66216,71	70000
17	Centre Gestion	550	529,01	600
5	Rémun. div.	16500	16309,11	16500
18	Charges Soc	19800	20082,29	18500
	TOTAL			105600
20	Impôts Fonc	2500	2167	2500
4	droits Timbres	100	-	2000
	TOTAL			4500
30	Loyer	130	124,50	130
12	Bâtiments	24307	6271,13	15000
13	Voirie	40000	52055,62	35761
14	Entr. Matériel	700	2553,28	2000
2	Ord. Ménag	21000	19980	19980
3	Petit matér.	4000	1922,31	4000
4	Eau, EDF	7000	6532,69	8000
8	Assurance	4158	4158	4163
	TOTAL			89034
01	Aide Sociale	34652	32151,28	36568
02	Fonct colléges	1677	payé au 31/07	-
05	Cotis. munic.	1500	250	250
07	Charges inter.	25180	24173,91	25000
09	DDE	802	801,42	837
5	Piscine	700	660,40	850
	TOTAL			63505
1	TUC+naiss.	2400	1760	5390
7	Subventions	6600	3100	700
	TOTAL			6090
0	Fêtes. Cérém	8000	4001,15	8000
1	Transport	6000	5830,56	8000
12	Impressions	25	17,76	30
3	Documentation	1000	20	500
4	Téléphone	900	784,18	900
5	Ind. Maire+Adj	17078	16269	20194
	TOTAL			32624
1	Intérêts	8430	8429,86	6874
4	frais Assiette	5	5	5
	TOTAL			6879
	Prélèvement	24503		47631
	Total général			370863

Recettes de Fonctionnement.

7050	: Ordures ménagères	: 19980
7111	: Coupe de Bois	: 1125
714	: locations	: 1872
7339	: Rembt Impôts Fonc	: 170
7372	: Particip. Région	: 1240+850
7373	: " Dépt.	: 735+850
74	: Dotations Etat	: 172028
750	: Permis chasse	: 200
751	: droits mutation	: 12511
777	: Contrib. directes	: 152095
7781	: Fonds Nat. Taxe Prof	: 1953
7782	: " Dépt " "	: 4481
7791	: Exon. Taxes foncières	: 773

TOTAL des Recettes : 370863

INVESTISSEMENT

Recettes:

115	: Prélèvement	: 47631
1421	: FCTVA	: 5185
1423	: TLE	: 10000
1053	: Subvention	: 10000
	TOTAL	62816

Dépenses:

	Annexe Mairie	: 10000
832	: Fenêtres Eglise	: 6576
233	: Amélior. Réseau Eclair	: 5082
26	: Licence débit Boiss.	: 10000

Recettes des 4 Taxes:

Bases 89	Taux 88	Taux 89	Produit
TH: 638000	5,76	5,76	36749
FB: 327000	7,58	7,58	24787
FNB: 325000	26,36	26,36	85670
TP: 33190	11,18	11,18	3711

variations des bases 1989: 150917

TH: +2,48% FB: +2,48% FNB: -0,46 TP: +2,48

INVESTISSEMENT (suite)

(Dépenses)

214	: Achat machine à écrire	: 1400 + 1510
	+ tourne	
214	: Tondeuse débroussailluse	: 10000

TOTAL dépenses Inv: 44268

16 - Capital: 18548